



URPS orthophonistes des Hauts-de-France

.....

Rétrospective du mandat 2015 - 2021

Retour sur les actions réalisées par votre URPS



Soirées d'information : "l'URPS en questions" financées par l'URPS

En mandat depuis 2016, nous avons souhaité dès 2017, venir à votre rencontre pour vous faire connaître votre URPS Orthophonistes. Les secteurs suivants ont été couverts entre novembre 2017 et janvier 2019 :

Valenciennes (59), Lille (59), Compiègne (60), Dunkerque (59), St Quentin (02), Amiens (80), Lens (62). Vous êtes environ 145 orthophonistes à avoir répondu à notre invitation.

Ces soirées avaient pour objectif de vous faire connaître les origines des URPS, les différentes URPS de votre région, les missions et les actions déjà menées, en cours ou à venir de l'URPS Orthophonistes, en solo ou en inter-URPS. Des goodies ainsi qu'une journée de sensibilisation aux premiers secours vous ont été offerts.

Mandat URPS orthophonistes 2016-2021
NOS ACTIONS



Projet de sensibilisation aux troubles alimentaires pédiatriques

octobre 2015 - mars 2020 sur un financement URPS

Nous sommes partis du constat que les médecins n'ont que très peu connaissance du champ de compétences des orthophonistes et encore moins dans le domaine de l'oralité alimentaire (TOA).

La plaquette à destination des professionnels de santé

Au vu de ce constat et de la nécessité de prendre en soin le plus précocement possible les jeunes patients avec un TOA pour un développement harmonieux de leur oralité alimentaire, un travail de sensibilisation et de prévention était nécessaire à entreprendre auprès des acteurs de santé. En effet, il apparaît nécessaire de repérer ces patients, et de les orienter le plus tôt possible, pour une prise en soin précoce et optimale.

L'URPS Orthophonistes, en lien avec l'association de prévention en orthophonie de la région Hauts-de-France « Parlons-en ! », a mis en place un groupe de travail en 2015 qui a permis, dans un premier temps, l'élaboration d'une plaquette d'information sur les TOA, à destination des médecins et autres professionnels de santé.

Une fois la plaquette élaborée, il a fallu penser le mode de diffusion. Il ne nous semblait pas pertinent de procéder juste à un envoi postal à destination des prescripteurs, ce qui ne nous assurait pas de l'intérêt qui y serait porté. Il a donc été décidé que deux orthophonistes et un gastro-pédiatre iraient à la rencontre des professionnels, en matinée ou en soirée, pour un partage de connaissances et des échanges sur le sujet. Entre octobre 2015 et mars 2020, 14 soirées ou matinées d'information ont été menées, à destination des médecins et professionnels de santé dans 10 centres hospitaliers régionaux et autres lieux afin de sensibiliser près de 450 professionnels, dont 37% de médecins (puis autres professionnels : sages-femmes, orthophonistes...); environ 1000 plaquettes ont été distribuées au cours de ces rencontres.

L'affiche « Et si c'était un trouble de l'oralité alimentaire ? »

Une affiche de prévention sur les signes d'alerte des troubles de l'oralité a été créée afin que les signes cliniques évocateurs de ce trouble puissent être connus du grand public et que le rôle de l'orthophoniste puisse être mis en avant dans la prise en soin de ces enfants.

Différents partenaires se sont associés pour la création et la diffusion de cette affiche : l'URPS orthophonistes Hauts-de-France, le Syndicat Régional des Orthophonistes du Nord-Pas de Calais, le Syndicat Régional des Orthophonistes de Picardie, l'organisme de formation SAS SRONP Form, l'association de prévention « Parlons-en ! », la filière FIMATHO, le Centre de Référence des Affections Chroniques et Malformatives de œsophage (CRACMO), le centre des Maladies Rares Digestives (MARDI), le CHU de Lille.

Cette affiche est destinée aux différents professionnels souhaitant informer, prévenir et sensibiliser aux difficultés alimentaires des enfants dans leur salle d'attente par exemple. Rappelons que l'apposition d'une affiche en salle d'attente fait partie de la prévention primaire qui consiste en : « tous les actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de cas nouveaux. »

Cette affiche est donc diffusée par les différents partenaires lors de leurs manifestations et sessions de formations. Elle peut également être envoyée par courrier, sur demande.

La plaquette à destination des familles et professionnels de la petite enfance

Suite à la diffusion de la plaquette à destination des professionnels de santé, l'URPS orthophonistes et l'association de prévention en orthophonie « Parlons-en ! » ont souhaité poursuivre la réflexion et travailler à l'élaboration d'une plaquette sur les TOA à destination des professionnels de la petite enfance et des familles.

Une nouvelle fois, ce projet a suscité l'intérêt de nombreux partenaires qui ont souhaité travailler avec nous sur ce projet. Elle s'intitule « Les troubles de l'oralité alimentaire : comprendre et accompagner au quotidien ». Cette plaquette est offerte en libre accès sur les sites des partenaires, afin de diffuser le plus largement possible auprès des familles et des professionnels de la petite enfance qui accompagnent au quotidien nos enfants avec un TOA.

Nous avons commencé de nouvelles soirées de sensibilisation afin de la diffuser sur le territoire. Les thèmes abordés sont l'accompagnement de ces enfants avec un TOA au quotidien : crèche, famille, école, cantine, chez le médecin... Ces soirées en région sont animées par deux orthophonistes et un gastropédiatre.

Évaluation de cette action de prévention

Devant la nécessité d'évaluer cette action de prévention afin d'en mesurer les effets, deux mémoires d'orthophonie à Lille vont être consacrés à ce sujet en 2019/2020.

L'objectif du premier mémoire est de mettre en lumière l'impact qu'a eu cette action de prévention sur les pratiques professionnelles dans la région. Il sera question de tirer des conclusions pour donner suite à toutes les démarches de prévention et d'information mises en place depuis octobre 2015. Il est intéressant aujourd'hui de savoir si ces réunions d'informations, les plaquettes et les nombreux échanges issus de ce projet ont pu changer les pratiques dans le domaine des troubles de l'oralité alimentaire.

Le but du second mémoire est d'étudier les perspectives suite aux actions de prévention autour de l'oralité alimentaire menées dans la région Hauts-de France. Une enquête auprès des associations de prévention des autres régions sera menée. Cette étude nous permettra d'analyser, d'une part l'organisation de la sensibilisation aux troubles de l'oralité alimentaire dans les autres régions et d'autre part, l'intérêt que les associations pourraient porter à la conduite de cette action de prévention dans leur région.

Grâce à ces deux travaux, nous espérons ainsi montrer la validité de notre travail de plusieurs années et objectiver d'autres besoins en la matière.

.....



Réalisation 2018 - financement commun URPS, syndicat, associations

Réalisation de la plaquette sur les troubles alimentaires pédiatriques à destination des familles et professionnels de la petite enfance

Cette plaquette a été réalisée par l'URPS Orthophonistes Hauts-de-France, la filière de santé maladies rares Fimatho (filière des maladies rares abdomino-thoraciques) et l'association de prévention en orthophonie des Hauts-de-France « Parlons-en ! ». De nombreux autres partenaires, comme le SRONP, Syndicat Régional des Orthophonistes du Nord - Pas de Calais, s'y sont également associés.

Cette plaquette vous est offerte en libre accès, à diffuser auprès des familles et des professionnels de la petite enfance (pour les professionnels de santé il existe un autre support, diffusé lors de soirées réservées aux professionnels de santé). Nos objectifs sont de faire connaître au grand public les troubles de l'oralité alimentaire, de sensibiliser les familles et professionnels de la petite enfance afin d'accompagner au mieux les enfants présentant ces difficultés alimentaires.



Prévention et sensibilisation autour de l'allaitement avec les URPS pharmaciens et sages-femmes

2017-2019 sur un financement inter-URPS

Le projet mené autour de l'oralité alimentaire par l'URPS orthophonistes a donné l'envie et l'impulsion d'aller encore un peu plus loin, notamment dans le travail en pluridisciplinarité.

Nous avons donc présenté le projet dans son intégralité aux autres URPS : médecins, pharmaciens, biologistes, sages-femmes...

L'URPS pharmacien a ainsi rebondi sur ce projet qu'il a mis en lien avec un des leurs qu'ils mènent : le développement du site « Pharmallait » destiné aux pharmaciens en officine. Ce site permet de promouvoir l'allaitement maternel et de conseiller ou d'orienter si besoin les mamans qui allaitent et qui se trouvent, à un moment donné, en difficulté. Nous avons donc intégré ce projet en incluant l'orthophoniste dans l'organigramme en cas de difficulté alimentaire (de l'ordre d'un trouble de la succion par exemple). Les deux plaquettes réalisées par l'URPS orthophoniste sont également intégrées dans le site.

Des soirées destinées aux pharmaciens d'officine ont été proposées en 2017 lors desquelles nous expliquions le rôle des orthophonistes au sein d'une équipe pluridisciplinaire prenant en soin les enfants avec difficultés alimentaires. La plaquette à l'attention des professionnels de santé a également été diffusée lors de ces rencontres.

Depuis juin 2019, le format des soirées a évolué : elles sont proposées à plusieurs professions de santé dont les orthophonistes, sages-femmes, pharmaciens... Ils échangent, autour de cas cliniques, au rôle de chacun d'entre eux dans l'accompagnement des mères et de leur bébé quand il y a difficulté d'allaitement. C'est donc l'occasion d'échanger une

nouvelle fois entre professionnels et de préciser la place de l'orthophoniste dans le domaine de l'oralité alimentaire.



Projet de sensibilisation et de prévention autour des troubles alimentaires pédiatriques et de l'hygiène bucco-dentaire avec l'URPS des chirurgiens-dentistes

2019-2020 cofinancement URPS orthophonistes et chirurgiens-dentistes

Le projet autour des troubles alimentaires pédiatriques mené par l'URPS orthophonistes a permis de rebondir sur une réflexion pluri-professionnelle avec l'URPS des chirurgiens-dentistes. En effet, bon nombre d'enfants ayant ce type de trouble éprouve des difficultés pour se brosser les dents ainsi que pour permettre l'accès à leur bouche lors de soins dentaires notamment.

Ainsi, une étudiante en orthophonie a travaillé en 2019, dans le cadre de son mémoire de fin d'études en orthophonie, à l'interrelation entre orthophoniste et chirurgien-dentiste. Le but était de faire un état des lieux sur la connaissance des chirurgiens-dentistes autour des troubles de l'oralité alimentaire puis de construire un outil permettant une meilleure connaissance et une collaboration dans la prise en soin des enfants présentant un trouble de l'oralité alimentaire sans pathologie associée.

Une fiche de liaison a ainsi été créée et des soirées de sensibilisation sont menées depuis février 2020 : les orthophonistes sensibilisent les chirurgiens-dentistes aux troubles de l'oralité alimentaire et ces derniers sensibilisent les orthophonistes à l'importance d'une bonne santé bucco-dentaire. Nous espérons ainsi une amélioration du dépistage et de la coordination des soins dans les troubles alimentaires pédiatriques.



PPSO : lancement de la plateforme de régulation, expérimentation dans les Hauts-de-France

2020 - financement CPOM

Depuis plusieurs années, l'accès à un rendez-vous en orthophonie est devenu difficile, voire très difficile, dans beaucoup de territoires. Ce constat est partagé par les patients et les professionnels, car tous en subissent les conséquences : pertes de chances pour les uns, augmentation des burn-out pour les autres.

Pour répondre à cette problématique, la PPSO, créée il y a moins de 2 ans, a mis en place à l'été 2020 une plateforme de régulation des soins.

En effet, l'association est déjà à l'initiative de la création du site de prévention allo-ortho, destiné à répondre aux questions du grand public concernant le langage, la communication, la voix, la cognition mathématique et la déglutition. Le site publie régulièrement des articles conçus par des orthophonistes pour rassurer et/ou conseiller en cas de difficultés avérées. Il va donc s'enrichir d'un questionnaire en ligne pour aider les utilisateurs du site à déterminer si un bilan auprès d'un professionnel est indiqué ou non. Des orthophonistes pourront ensuite rappeler si nécessaire les usagers pour des conseils plus individualisés, car le bilan orthophonique n'est pas toujours l'unique solution.

Cette expérimentation durera 3 ans, et a pu se concrétiser grâce aux subventions des Agences Régionales de Santé Haut de France, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté auprès des URPS orthophonistes de ces trois régions.

Mieux cibler les demandes de soins et encourager au plus tôt les comportements qui pourraient peut-être éviter une consultation chez l'orthophoniste : c'est l'objectif que se fixe la PPSO avec ce projet novateur.

NB : La Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie a été créée en octobre 2018. Ses membres sont la Fédération Nationale des Orthophonistes, ses syndicats régionaux, les Unions Régionales de Professionnels de Santé Orthophonistes et certaines associations de prévention en orthophonie. Ensemble, ils contribuent au développement de l'association et à sa principale mission : améliorer l'organisation de l'offre de soins et l'accès aux soins orthophoniques au niveau national et en région.

.....



Projet formateurs DYSPHAGIE

Buts de cette formation

Le but initial était de former des orthophonistes référents sur la dysphagie pour ensuite aller informer et sensibiliser dans un premier temps les équipes de soins dans les EHPAD puis dans les services d'aide à la personne...

Format de la formation : « Formation formateur en EHPAD »

Cette formation n'est pas validante.

Déroulement du projet

Comment avons-nous recruté les orthophonistes ?

Un courrier d'invitation et de présentation de cette formation a été envoyé à tous les orthophonistes libéraux de la région des Hauts-de-France. Cette formation était ouverte à tous mais avec un préalable requis : « avoir une pratique régulière en dysphagie en amont » mais nous ne demandons aucun justificatif de formation : engagement basé sur la confiance aux praticiens.

Déroulé de la formation

La formation « initiale » s'est déroulée sur une journée. Actuellement, 4 groupes ont été formés avec le choix de couvrir tout le territoire des Hauts-de-France : 2 sessions à Lille, 1

session à Amiens et 1 session à Boulogne sur Mer, soit 88 orthophonistes ayant bénéficié de cette formation.

Nous demandons à chaque stagiaire formé de signer une charte établie par l'URPS. Cette charte signifiée, entre autres, que l'orthophoniste s'engage à réaliser au moins une action en EHPAD dans les 8 mois suivant la formation.

Contenu de la formation

La formatrice :

Mireille KERLAN, orthophoniste, formatrice, donne depuis quelques années des formations-prévention en EHPAD et MAS en région Franche-Comté.

1ère journée de formation

Programme :

- Présentation et but de la formation : former le personnel des EHPAD (prévention de FR,
- Bienveillance lors des repas, connaître les bons gestes et les bonnes pratiques pour que le repas des résidents soit un moment agréable et sans inquiétude.)

Le diaporama présenté et commenté sera le support de la formation prévention en EHPAD.

A l'issue de la formation, chaque stagiaire repart avec :

- Une mallette d'intervention en EHPAD sous forme d'une clé USB contenant : le diaporama pour la formation/sensibilisation en EHPAD et son tutoriel, des documents divers, des plaquettes, des vidéos, des posters, une feuille de route pour les actions à venir et IDDSI (en ligne).
- Deux livres :
 - « Mixé ou entier le même repas pour toute la famille » OrthoEdition
 - « Rééducation orthophonique : Les oralités » OrthoEdition

½ journée « Retour d'expériences »

Initialement, cette ½ journée de 3h30 devait avoir lieu environ 8 mois après la formation initiale. Ce délai n'a pu être respecté à cause de la crise sanitaire. Cette journée a donc été proposée à distance, en visioconférence, en octobre 2020 : 45 orthophonistes ont bénéficié de cette ½ journée de « Retour d'expérience ».

Et après ?

Actions de sensibilisation des EHPAD : l'URPS a informé par courrier plus de 500 EHPAD de la région Hauts-de-France.

Organisation des interventions en EHPAD

Dans cette partie de l'action, l'URPS des orthophonistes des Hauts-de-France s'est associée à l'**association de prévention en orthophonie du Nord Pas-de-Calais « Parlons-en ! »**. Celle-ci est chargée de gérer les demandes des EHPAD et d'établir les conventions entre les institutions et les orthophonistes. Les orthophonistes qui ont déjà des contacts avec des établissements sont incités à présenter cette formation/sensibilisation et de rediriger ces établissements vers « Parlons -en ! » qui établira le devis et la convention. Ce sont les structures qui rémunèrent l'orthophoniste intervenant.

Format de la sensibilisation en EHPAD

Sensibilisation qui doit durer au maximum 2h00. Peut être reconduit pour toucher le maximum du personnel de l'EHPAD : aide-soignant, cuisinier, infirmiers...

1ers bilans de cette action

Nombre d'orthophonistes formés : 88

Il est difficile de réaliser une vraie analyse des intérêts de cette action de formation. En effet, la crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas incité les EHPAD à initier ce type de sensibilisation auprès de leur personnel.

Nombres de conventions signées « Parlons-en ! » /EHPAD ou autres établissements : 7

Nombres d'interventions réalisées « Parlons-en ! » /EHPAD ou autres établissements : n.c.

Le nombre total d'interventions est en cours de recensement : certains stagiaires souhaitant un lien sans intermédiaire entre les établissements et lui-même.

Relance des EHPAD

A l'automne 2020, il ne nous paraît pas opportun de refaire une relance auprès des établissements concernés. Celle-ci sera réengagée quand les conditions sanitaires le permettront.

Il nous paraît important en tant qu'URPS d'étendre ce projet de prévention. Des contacts ont été pris auprès de l'URPS des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France afin d'élaborer des soirées d'informations auprès des praticiens de santé, des personnels des EHPAD et des établissements accueillant des patients à risque, autour des thèmes : « Troubles dysphagiques, presbydysphagie, hygiène bucco-dentaire/ risque de pneumopathie ». La situation sanitaire actuelle a pour le moment « gelé » ce travail qui sera repris dès que possible.

Elaboration de posters/ plaquettes

Afin de compléter la mallette d'intervention des formateurs, il nous paraîtrait intéressants de créer des plaquettes de prévention pour les troubles de la déglutition chez la personne âgée.

[EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE SITE WEB](#)



Maison des URPS 11 Square Dutilleul 59000 LILLE